

**DEPARTEMENT DES  
PYRENEES-ORIENTALES**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**

**ARRETE MUNICIPAL n° 2023 / 39**

**Portant réglementation sur la circulation et le stationnement en agglomération.**

**Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

**Vu** la demande formulée le 24 janvier 2023 par l'Entreprise DEBELEC PO BRT sise 2682 Boulevard François Xavier Fafeur – 11000 CARCASSONNE en vue d'effectuer des travaux de réfection définitive rue des Cyprès à Pézilla-la-Rivière.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de la rue des Cyprès,

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 30 janvier 2023 et pour une durée de 15 jours, suite aux travaux de réfection définitive qui auront lieu rue des Cyprès à Pézilla-la-Rivière, la chaussée sera rétrécie et la circulation maintenue. Seuls les véhicules de chantier pourront stationner sur l'ensemble de l'emprise des travaux.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise pendant toute la durée des travaux.

**Article 3:** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Commune, la Police Municipale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 25 janvier 2023.



Le Maire,

  
Jean-Paul BILLES

**Destinataire :**

**Entreprise DEBELEC PO BRT**

**Mail : debelec.po.brt@groupe-comelec.com**